



Services de l'approvisionnement et des contrats
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0M6

MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

Par la présente, la demande de proposition est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la demande de proposition restent les mêmes.

N° de la modification : 3	Date de la modification : Le 29 septembre 2021
Bureau du directeur général des élections – [N° du dossier] : ECGZ-RFP-2021-0065	
Titre : Services de création et de production multimédia	
Date de clôture de la demande de proposition : Le 12 octobre 2021 à 14 h (heure de Gatineau)	
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante : Bureau du directeur général des élections Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau (Québec) K1A 0M6 proposition-proposal@elections.ca	
À l'attention de : Tiffany Denny	N° de tél. : 873-416-1259

Partie 1. Interprétation

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande de proposition concernant les Services de création et de production multimédia qui porte le numéro ECGZ-RFP-2021-0065 et qui est datée du 27 août 2021 (la « DP »). La présente modification fait partie intégrante de la DP.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la DP et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DP, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

Partie 2. Questions et réponses

Les questions suivantes ont été posées en réponse à la DP et, par la présente, Élections Canada répond comme suit :

2.1 Question n° 25 (Amendement 2)

Question :

Pour le critère C4 – Plan de travail proposé par le soumissionnaire, pouvez-vous expliquer la différence entre « l'applicabilité des tâches proposées dans le plan de travail » pour un maximum de 10 points et « l'exhaustivité de la liste des tâches proposées dans le plan de travail » pour un maximum de 25 points?

Réponse :

Le critère d'évaluation C4 – Plan de travail a été modifiés. À ce titre, la demande de propositions est modifiée conformément à la section 3.1 de la présente modification.

Partie 3. Modifications

3.1 Modification de la Partie 8 - Critères d'évaluation techniques

Par la présente, la demande de proposition est modifiée par la suppression, dans son intégralité, de la partie 8 – Critères d'évaluation techniques, qui sera remplacée par la partie 8 – Critères d'évaluation techniques ci-jointe (révisée le 29 septembre 2021).



Services de création et de production multimédia

Partie 8

Critères d'évaluation technique

(Révisé le 29 septembre 2021)

Contenu

- **Section A : Instructions aux soumissionnaires**
- **Section B : Définitions**
- **Tableau A : Critères d'évaluation technique obligatoires**

N°	Critères d'évaluation technique obligatoires	Respecté/non respecté
O1	Campagnes publicitaires multimédias nationales	
O2	Plan de travail proposé par le soumissionnaire	
O3	Équipe de projet – Proposition pour la structure organisationnelle et l'attribution des ressources	

- **Tableau B : Critères d'évaluation technique**

N°	Critères d'évaluation technique cotés	Max. de points
C1	Expérience dans la gestion de comptes d'entreprise pour des campagnes publicitaires multimédias nationales bilingues	25
C2	Expérience dans le cadre d'une campagne publicitaire multimédia – groupes autochtones ou ethnoculturels	15
C3	Expérience dans le cadre d'une campagne publicitaire multimédia – jeunes	15
C4	Plan de travail proposé par le soumissionnaire	35
C5	Services de gestion et équipe de projet	50
C5.1	Gestion des comptes	15
C5.2	Gestion des services de création	15
C5.3	Gestion des services de production	10
C5.4	Ressource de remplacement	10

- **Tableau C : Exposé oral**

N°	Critères d'évaluation de l'exposé oral	Max. de points
EC1	Compréhension générale, par le soumissionnaire, de la complexité des exigences indiquées dans l'énoncé des travaux	25
EC2	Méthode de création du soumissionnaire	20
EC3	Compréhension des membres de l'équipe de gestion quant à leurs rôles et responsabilités	15
EC4	Méthode de gestion du soumissionnaire	15
EC5	Processus de production du soumissionnaire	15
EC6	Capacité de l'équipe de présentation à communiquer efficacement	5
EC7	Capacité de l'équipe de présentation à fournir des renseignements complets et cohérents	5

Section B : Définitions

Sauf indication contraire explicite, les termes employés dans les critères d'évaluation technique ont les définitions qui leur sont attribuées dans le contrat, l'énoncé des travaux (EDT) ou la

Services de gestion	Services décrits dans la section 6.01.
Plan média	Document précisant les types de médias, les formats des publicités, le poids média, la portée et la fréquence des publicités, le coût par type de média, le budget estimatif total et les dates de diffusion d'une campagne publicitaire.
Campagne publicitaire multimédia nationale	Campagne publicitaire menée dans au moins sept provinces ou territoires du Canada au moyen de trois types de médias ou plus parmi les suivants : a) presse électronique (télévision ou radio); b) médias imprimés; c) médias numériques; d) publicité extérieure; e) productions cinématographiques; f) médias sociaux.

Section A : Instructions aux soumissionnaires

1. Afin de faciliter l'évaluation de la proposition, EC demande aux soumissionnaires de reprendre les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Les soumissionnaires doivent préciser clairement l'endroit dans leur proposition où chaque critère est traité. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur proposition en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.
2. Si le nombre de projets ou d'échantillons fournis est supérieur aux exigences du critère, seuls les premiers projets ou échantillons de la proposition seront évalués. Les projets ou échantillons excédentaires ne seront pas évalués.
3. Afin de déterminer les années d'expérience, les chevauchements d'années ou de mois relatifs à des projets présentés par le soumissionnaire pour démontrer l'expérience seront comptés une fois aux fins de l'évaluation.
4. Les projets cités pour démonstration doivent être des projets d'une durée minimale de six mois. Dans le cas des projets plus longs, la durée sera divisée en six mois. Par exemple, un projet de 12 mois correspondra à deux projets. Aucune valeur partielle ne sera accordée. Les ressources proposées doivent avoir participé au projet pendant toute la durée de celui-ci. S'il utilise une équivalence de projet, le soumissionnaire doit le préciser dans la grille.
5. Les projets doivent avoir été achevés au plus tard à la date de clôture de la demande de soumissions.
6. Pour les exigences relatives aux études ou encore aux qualifications, aux certifications, aux affiliations ou aux titres professionnels, la ressource proposée doit avoir le niveau d'études, la qualification, la certification, l'affiliation ou le titre requis au plus tard à la date de clôture de la demande de soumissions et doit demeurer, s'il y a lieu, membre en règle de l'organisme professionnel en question pendant la période d'évaluation et la durée du contrat.
7. En plus des renseignements demandés pour chaque critère, le soumissionnaire doit fournir les coordonnées complètes du client pour chaque description de projet, notamment le nom et le titre de la personne-ressource du client ainsi que le numéro de téléphone ou l'adresse courriel. La personne-ressource du client doit être un employé de l'organisation cliente d'origine. EC se réserve le droit de demander les coordonnées du client en tout temps durant le processus d'évaluation, aux fins de vérification.

Tableau A : Critères d'évaluation technique obligatoires

N°	Critères d'évaluation technique obligatoires	Méthode de notation
O1	<p>Campagnes publicitaires multimédias nationales</p> <p>Au cours des cinq années précédant la date de clôture de la demande de propositions (DP), le soumissionnaire doit avoir été responsable des services de création et de production pour au moins deux campagnes publicitaires multimédias nationales distinctes.</p> <p>Aux fins de ce critère obligatoire, on entend par « campagne publicitaire multimédia nationale » une campagne publicitaire menée dans au moins sept provinces ou territoires du Canada au moyen de trois types de médias ou plus parmi les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">a) presse électronique (télévision ou radio);b) médias imprimés;c) médias numériques;d) publicité extérieure;e) productions cinématographiques;f) médias sociaux. <p>Exigence relative à la présentation</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il respecte cette exigence en fournissant, pour chaque campagne publicitaire multimédia nationale indiquée, les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">(a) les provinces et les territoires où la campagne a été menée;(b) les médias utilisés;(c) les rôles et responsabilités du soumissionnaire quant aux services de création et de production relativement à la campagne;(d) les objectifs généraux de la campagne;(e) le nom de l'organisation cliente, ainsi que le numéro de téléphone et l'adresse courriel d'une personne-ressource pouvant confirmer les renseignements fournis.	<input type="checkbox"/> Respecté <input type="checkbox"/> Non respecté

N°	Critères d'évaluation technique obligatoires	Méthode de notation
<p>O2</p>	<p>Plan de travail proposé par le soumissionnaire</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un plan pour l'exécution des travaux prévus aux sections 6.02, 6.03 et 6.04 de l'EDT afin de respecter les délais des étapes indiquées à l'article 9 de l'EDT pour la CIE n° 1 en contexte de gouvernement majoritaire, sous l'hypothèse que la date de début du contrat est le 15 novembre 2021.</p> <p>Exigence relative à la présentation</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir, avec sa proposition, un plan de travail en remplissant les colonnes intitulées « Description de la tâche » et « Durée de la tâche » de la partie 1 du modèle de FCPR de la phase 1, soumis en tant qu'annexe A de l'évaluation technique de la partie 8 de la DP. Lorsqu'il répond à ce critère, le soumissionnaire ne doit pas insérer de données financières dans les zones ombrées de la partie 1 de la phase 1 du FCPR soumis à l'annexe A de l'évaluation technique de la partie 8 de la DP.</p>	<p><input type="checkbox"/> Respecté</p> <p><input type="checkbox"/> Non respecté</p>
<p>O3</p>	<p>Équipe de projet – Proposition pour la structure organisationnelle et l'attribution des ressources</p> <p>Le soumissionnaire doit décrire ce qu'il propose en ce qui concerne la structure organisationnelle et l'attribution des ressources et préciser l'équipe de projet qui exécutera les tâches indiquées dans l'EDT, notamment aux sections suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. section 6.01 – Services de gestion; 2. section 6.02 – Services de création; 3. section 6.03 – Services de production. <p>Exigence relative à la présentation</p> <p>Le soumissionnaire doit décrire la structure de l'équipe proposée, mentionner le nombre, le type et le titre ainsi que les rôles et les responsabilités des catégories de ressources proposées, mentionner les noms des ressources proposées et fournir une brève description de l'approche de gestion relative à l'équipe proposée.</p>	<p><input type="checkbox"/> Respecté</p> <p><input type="checkbox"/> Non respecté</p>

Tableau B : Critères d'évaluation technique cotés

N°	Critères d'évaluation technique cotés	Max. de points
C1	<p>Expérience dans la gestion de comptes d'entreprise pour des campagnes publicitaires multimédias nationales bilingues</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'au cours des cinq années précédant la date de clôture de la DP, il a acquis de l'expérience dans la gestion de comptes d'entreprise et qu'il a dû, pour ce faire, assurer la conception, l'élaboration et la diffusion de campagnes publicitaires multimédias nationales bilingues ciblant divers publics.</p> <p>Aux fins de ce critère coté :</p> <p>l'adjectif « nationale » signifie qu'il est question d'au moins sept provinces ou territoires du Canada;</p> <p>l'adjectif « bilingue » fait référence à l'anglais et au français;</p> <p>l'adjectif « mutimédia » s'entend de trois types de médias ou plus parmi les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) presse électronique (télévision ou radio); b) médias imprimés; c) médias numériques; d) publicité extérieure; e) productions cinématographiques; f) médias sociaux. <p>Exigence relative à la présentation</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience en fournissant les renseignements suivants pour chacune de deux campagnes publicitaires multimédias nationales bilingues :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les provinces et les territoires où la campagne a été menée; 2. les concepts originaux et produits publicitaires élaborés pour la campagne (le soumissionnaire doit fournir un lien vers une plateforme de stockage contenant un échantillon de produit et/ou une clé USB); 3. une description de l'entreprise titulaire du compte pour lequel les campagnes ont été élaborées, qui doit préciser depuis combien de temps l'entreprise en question est cliente du soumissionnaire; 4. les exigences linguistiques pour la campagne; 5. une liste des publics cibles principaux et secondaires; 	25

N°	Critères d'évaluation technique cotés	Max. de points
	<p>6. le nom de l'organisation cliente, ainsi que le numéro de téléphone et l'adresse courriel d'une personne-ressource pouvant confirmer les renseignements fournis.</p> <p>Méthode de notation Le soumissionnaire recevra jusqu'à 25 points par campagne média, comme suit :</p> <p>Médias (maximum de 7 points) :</p> <ul style="list-style-type: none">• Cinq ou plus médias = 7 points• Quatre médias = 4 points• Trois médias = 1 point <p>Nombre de publics cibles (maximum de 7 points) :</p> <ul style="list-style-type: none">• Cinq publics cibles ou plus = 7 points• Trois ou quatre publics cibles = 4 points• Moins de trois publics cibles = 1 point <p>Portée de la campagne publicitaire (maximum de 5 points) :</p> <ul style="list-style-type: none">• 10 provinces et territoires = 5 points• 8 à 9 provinces et territoires = 3 points• 7 provinces et territoires = 1 point <p>L'entreprise titulaire du compte est cliente du soumissionnaire depuis (maximum de 3 points) :</p> <ul style="list-style-type: none">• Plus de 3 ans = 3 points• Deux ans = 2 points• Un an = 1 point• Moins d'un an = 0 point <p>La campagne publicitaire nationale était (maximum de 3 points) :</p> <ul style="list-style-type: none">• Bilingue = 3 points• Unilingue = 1 point	

N°	Critères d'évaluation technique cotés	Max. de points
C2	<p>Expérience dans le cadre d'une campagne publicitaire multimédia – groupes autochtones ou ethnoculturels</p> <p>Le soumissionnaire doit posséder de l'expérience en élaboration et en production d'une campagne publicitaire multimédia ciblant les communautés ethnoculturelles ou autochtones, ce public pouvant constituer un segment ciblé dans l'ensemble de la campagne ou le seul public cible de celle-ci.</p> <p>Aux fins de ce critère coté, on entend par « campagne publicitaire multimédia » une campagne publicitaire menée au moyen de trois types de médias parmi les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) presse électronique (télévision ou radio); b) médias imprimés; c) médias numériques; d) publicité extérieure; e) productions cinématographiques; f) médias sociaux. <p>Exigence relative à la présentation</p> <p>Le soumissionnaire doit décrire une campagne publicitaire multimédia pour laquelle il était responsable des services de création et de production, et qui comportait une stratégie média ciblant un public ethnoculturel ou autochtone. Ce public pouvait être le seul public cible de la campagne ou constituer un segment ciblé dans l'ensemble de la stratégie de campagne.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir, au minimum, une description détaillée des concepts originaux et des produits publicitaires élaborés pour le public cible ethnoculturel ou autochtone et un lien vers une plateforme de stockage contenant un échantillon de produit.</p> <p>Méthode de notation</p> <p>Le soumissionnaire qui démontrera clairement l'expérience acquise relativement au critère recevra jusqu'à 15 points, comme suit :</p> <p>15 points (c.-à-d. tous les points) : La description du projet fournit de façon assez détaillée tous les renseignements demandés (100 %) et inclut une liste claire et complète des activités exécutées permettant de démontrer le respect de l'exigence.</p> <p>10 points : La description du projet fournit la plupart (75 %) des renseignements demandés, mais n'est pas assez détaillée ou inclut une liste obscure ou incomplète des activités exécutées permettant de démontrer le respect de l'exigence.</p>	15

N°	Critères d'évaluation technique cotés	Max. de points
	<p>5 points : La description du projet fournit une partie (50 %) des renseignements demandés, mais n'est pas assez détaillée et inclut une liste obscure ou incomplète des activités exécutées permettant de démontrer le respect de l'exigence.</p> <p>0 point : Le projet n'est pas pertinent pour l'exigence, ou les renseignements fournis ne permettent pas de faire une évaluation.</p>	
C3	<p>Expérience dans le cadre d'une campagne publicitaire multimédia – jeunes</p> <p>Le soumissionnaire doit posséder de l'expérience en élaboration et en production d'une campagne publicitaire multimédia ciblant les jeunes, ce public pouvant constituer un segment ciblé dans l'ensemble de la campagne ou le seul public cible de celle-ci.</p> <p>Aux fins de ce critère coté, on entend par « campagne publicitaire multimédia » une campagne publicitaire menée au moyen de trois types de médias ou plus parmi les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) presse électronique (télévision ou radio); b) médias imprimés; c) médias numériques; d) publicité extérieure; e) productions cinématographiques; f) médias sociaux. <p>Aux fins de ce critère coté, on entend par « jeune » un adulte âgé de 18 à 24 ans.</p> <p>Exigence relative à la présentation</p> <p>Le soumissionnaire doit décrire une campagne publicitaire multimédia pour laquelle il était responsable des services de création et de production et qui comportait une stratégie média ciblant les jeunes. Ce public pouvait être le seul public cible de la campagne ou constituer un segment ciblé dans l'ensemble de la stratégie de campagne.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir, au minimum, une description détaillée des concepts originaux et des produits publicitaires élaborés pour cibler les jeunes et un lien vers une plateforme de stockage contenant un échantillon de produit.</p> <p>Méthode de notation</p> <p>Le soumissionnaire qui démontrera clairement l'expérience acquise relativement au critère recevra jusqu'à 15 points, comme suit :</p>	15

N°	Critères d'évaluation technique cotés	Max. de points
	<p>15 points (c.-à-d. tous les points) : La description du projet fournit de façon assez détaillée tous les renseignements demandés (100 %) et inclut une liste claire et complète des activités exécutées permettant de démontrer le respect de l'exigence.</p> <p>10 points : La description du projet fournit la plupart (75 %) des renseignements demandés, mais n'est pas assez détaillée ou inclut une liste obscure ou incomplète des activités exécutées permettant de démontrer le respect de l'exigence.</p> <p>5 points : La description du projet fournit une partie (50 %) des renseignements demandés, mais n'est pas assez détaillée et inclut une liste obscure ou incomplète des activités exécutées permettant de démontrer le respect de l'exigence.</p> <p>0 point : Le projet n'est pas pertinent pour l'exigence, ou les renseignements fournis ne permettent pas de faire une évaluation.</p>	
C4	<p>Plan de travail proposé par le soumissionnaire Le plan de travail proposé par le soumissionnaire, en réponse au critère obligatoire O2, sera évalué selon les critères suivants:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'applicabilité des tâches précisées aux sections 6.02 et 6.03 de l'EDT; 2. L'exhaustivité de la liste des tâches proposées en regard des sections 6.02 et 6.03 de l'EDT. <p>Exigence relative à la présentation Le soumissionnaire doit décrire la façon d'exécuter les travaux prévus aux sections 6.02 et 6.03 de l'EDT en subdivisant les travaux en tâches.</p> <p>Méthode de notation Le soumissionnaire qui démontrera clairement l'expérience acquise relativement au critère recevra jusqu'à 35 points.</p> <p>Un maximum de 10 points seront accordés pour l'applicabilité des tâches proposées dans le plan de travail, selon l'échelle suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> (i) Toutes les tâches s'appliquent aux travaux indiqués aux sections 6.02 et 6.03 de l'énoncé des travaux - Répond à l'exigence – 10 points (ii) Seulement une ou deux tâches ne s'appliquent pas aux travaux indiqués aux sections 6.02 et 6.03 de l'énoncé des travaux - Répond presque entièrement à l'exigence – 7 points 	35

N°	Critères d'évaluation technique cotés	Max. de points
	<p>(iii) Seulement trois ou quatre tâches ne s'appliquent pas aux travaux indiqués aux sections 6.02 et 6.03 de l'énoncé des travaux - Répond partiellement à l'exigence – 3 points</p> <p>(iv) Plus de quatre tâches ne s'appliquent pas aux travaux indiqués aux sections 6.02 et 6.03 de l'énoncé des travaux - Ne répond pas à l'exigence aucun point</p> <p>Noter: Le soumissionnaire devrait, pour tous les points, identifier toutes les tâches liées aux sections 6.02 et 6.03 de l'EDT. Le soumissionnaire est autorisé à identifier des tâches supplémentaires ou imprévues (autres que celles incluses dans l'EDT), mais celles-ci ne valent pas de points supplémentaires.</p> <p>Un maximum de 25 points seront accordés pour l'exhaustivité de la liste des tâches proposées dans le plan de travail, selon l'échelle suivante :</p> <p>i) Toutes les tâches requises pour l'exécution des travaux indiqués aux sections 6.02 et 6.03 de l'énoncé des travaux figurent sur la liste - Répond à l'exigence – 25 points</p> <p>ii) Seulement une ou deux tâches parmi celles qui sont requises pour l'exécution des travaux indiqués aux sections 6.02 et 6.03 de l'énoncé des travaux ne figurent pas sur la liste - Répond presque entièrement à l'exigence – 17 points</p> <p>iii) Seulement trois ou quatre tâches parmi celles qui sont requises pour l'exécution des travaux indiqués aux sections 6.02 et 6.03 de l'énoncé des travaux ne figurent pas sur la liste - Répond partiellement à l'exigence – 8 points</p> <p>iv) Plus de quatre tâches requises pour l'exécution des travaux indiqués aux sections 6.02 et 6.03 de l'énoncé des travaux ne figurent pas sur la liste - Ne répond pas à l'exigence – aucun point</p> <p>Noter: Les évaluateurs commenceront par supposer que le plan de travail contient toutes les tâches nécessaires à la livraison de chaque élément dans les sections 6.02 et 6.03 de l'EDT. Des points seront déduits pour les tâches qui ont été identifiées comme nécessaires pour compléter chaque élément de ligne spécifique, mais qui n'ont pas été traitées ou n'ont pas été ventilées de manière suffisamment détaillée par le soumissionnaire dans sa réponse. L'extrait de l'EDT peut être utilisé comme liste de contrôle pour faciliter l'évaluation.</p>	

N°	Critères d'évaluation technique cotés	Max. de points
C5	<p>Services de gestion et équipe de projet</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'au moins une ressource membre de l'équipe de projet dont il est question au critère O3 est responsable des services de gestion prévus à la section 6.01 de l'EDT (ci-après appelée l'équipe de gestion du projet) et possède l'expérience et les capacités indiquées aux critères C5.1, C5.2, C5.3 et C5.4.</p> <p>Exigence relative à la présentation</p> <p>Une même ressource, qui est membre de l'équipe de gestion du projet, peut être proposée comme ressource aux critères C5.1, C5.2 et C5.3, pour autant qu'elle possède l'expérience et les capacités indiquées à ces critères.</p> <p>Méthode de notation</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Gestion des comptes – maximum de 15 points 2. Gestion des services de création – maximum de 15 points 3. Gestion des services de production – maximum de 10 points 4. Ressource de remplacement – maximum de 10 points 	50
C5.1	<p>Gestion des comptes – Expérience de travail de la ressource</p> <p>Le soumissionnaire doit compter dans son équipe de gestion du projet une ressource qui sera responsable de l'exécution des services de coordination et de gestion des comptes indiqués à la sous-section 6.01.01 de l'EDT. La ressource proposée doit posséder de l'expérience en tant que gestionnaire d'un important compte de publicité.</p> <p>Aux fins de ce critère coté, on entend par « important compte de publicité » un compte d'entreprise dont la facturation dépasse 300 000 \$ par année (TPS/TVH en sus) pour les travaux liés aux campagnes publicitaires, p. ex. pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les services de création pour la presse électronique (télévision ou radio) et les médias imprimés, numériques et sociaux; • un public cible diversifié comprenant des Autochtones, des communautés ethnoculturelles, des personnes handicapées et des jeunes. <p>Exigence relative à la présentation</p> <p>Le soumissionnaire doit décrire jusqu'à trois campagnes publicitaires pour montrer que la ressource proposée possède de l'expérience en tant que gestionnaire d'un important compte de publicité.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir, au minimum, les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le rôle et les responsabilités de la ressource proposée relativement aux campagnes ou au compte mentionnés; 	15

N°	Critères d'évaluation technique cotés	Max. de points
	<p>2. le montant facturé au client pour les travaux liés à la campagne publicitaire (TPS/TVH en sus);</p> <p>3. les publics cibles;</p> <p>4. les concepts originaux utilisés pour la campagne;</p> <p>5. les médias utilisés dans le cadre de la campagne;</p> <p>6. le nom de l'organisation cliente, ainsi que le nom, le numéro de téléphone, l'adresse postale et l'adresse courriel d'une personne-ressource pouvant confirmer les renseignements fournis;</p> <p>7. une biographie de la ressource proposée, laquelle doit démontrer clairement l'expérience indiquée dans la réponse du soumissionnaire.</p> <p>Méthode de notation</p> <p>Le soumissionnaire qui démontrera clairement l'expérience acquise relativement au critère recevra jusqu'à 15 points, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15 points : Cinq ans ou plus d'expérience en tant que gestionnaire d'un important compte de publicité. • 7 points : Au moins trois ans, mais moins de cinq ans d'expérience en tant que gestionnaire d'un important compte de publicité. • 3 points : Au moins deux ans, mais moins de trois ans d'expérience en tant que gestionnaire d'un important compte de publicité. • 0 point : Aucune expérience en tant que gestionnaire d'un important compte de publicité n'est démontrée. 	
C5.2	<p>Gestion des services de création – Expérience de travail de la ressource</p> <p>Le soumissionnaire doit compter dans son équipe de gestion du projet une ressource qui sera responsable de la gestion et de la coordination des services de création, comme le prévoit la sous-section 6.01.02 de l'EDT.</p> <p>La ressource proposée doit avoir acquis de l'expérience en tant que gestionnaire des services de création chargée de coordonner l'élaboration de concepts originaux dans le cadre d'au moins deux campagnes publicitaires multimédias nationales.</p> <p>Aux fins de ce critère coté, on entend par « campagne publicitaire multimédia nationale » une campagne publicitaire menée dans au moins sept provinces ou territoires du Canada au moyen de trois types de médias ou plus parmi les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) presse électronique (télévision ou radio); b) médias imprimés; c) médias numériques; d) publicité extérieure; e) productions cinématographiques; f) médias sociaux. 	15

N°	Critères d'évaluation technique cotés	Max. de points
	<p>Exigence relative à la présentation</p> <p>Le soumissionnaire doit décrire deux campagnes publicitaires multimédias nationales pour démontrer que la ressource proposée a acquis de l'expérience en tant que gestionnaire des services de création chargée de coordonner l'élaboration de concepts originaux dans le cadre de ces campagnes.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir, au minimum, les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le rôle et les responsabilités de la ressource proposée dans chaque campagne; 2. la portée de la campagne (nationale, provinciale ou régionale); 3. les publics cibles; 4. les concepts originaux élaborés pour chaque campagne; 5. les médias utilisés dans le cadre de la campagne; 6. le nom de l'organisation cliente, ainsi que le nom, le numéro de téléphone, l'adresse postale et l'adresse courriel d'une personne-ressource pouvant confirmer les renseignements fournis; 7. une biographie de la ressource proposée, laquelle doit démontrer clairement l'expérience indiquée dans la réponse du soumissionnaire. <p>Méthode de notation</p> <p>Le soumissionnaire qui démontrera clairement l'expérience acquise relativement au critère recevra jusqu'à 15 points, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15 points : La ressource proposée a acquis de l'expérience en tant que gestionnaire des services de création chargée de coordonner l'élaboration de concepts originaux dans le cadre de deux campagnes publicitaires multimédias nationales. • 7 points : La ressource proposée a acquis de l'expérience en tant que gestionnaire des services de création chargée de coordonner l'élaboration de concepts originaux dans le cadre d'une campagne publicitaire multimédia nationale. • 0 point : La ressource proposée n'a acquis aucune expérience en tant que gestionnaire des services de création chargée de coordonner l'élaboration de concepts originaux dans le cadre d'une campagne publicitaire multimédia nationale. 	

N°	Critères d'évaluation technique cotés	Max. de points
C5.3	<p>Gestion des services de production – Expérience de travail de la ressource</p> <p>Le soumissionnaire doit compter dans son équipe de gestion du projet une ressource qui sera responsable de la gestion et de la coordination des services de production, comme le prévoit la sous-section 6.01.03 de l'EDT. La ressource proposée doit posséder de l'expérience en tant que gestionnaire des services de production chargée de coordonner ces services pour au moins deux campagnes publicitaires multimédias nationales.</p> <p>Aux fins de ce critère coté, on entend par « services de production » au minimum les services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conception graphique • Rédaction • Traduction et adaptation <ul style="list-style-type: none"> o En anglais ou en français • Correction d'épreuves <ul style="list-style-type: none"> o En anglais ou en français • Production des versions finales des produits publicitaires et distribution de ces produits aux fournisseurs de services média <p>Aux fins de ce critère coté, on entend par « campagne publicitaire multimédia nationale » une campagne publicitaire menée dans au moins sept provinces ou territoires du Canada au moyen de trois types de médias ou plus parmi les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) presse électronique (télévision ou radio); b) médias imprimés; c) médias numériques; d) publicité extérieure; e) productions cinématographiques; f) médias sociaux. <p>Exigence relative à la présentation</p> <p>Le soumissionnaire doit nommer la ressource proposée et en fournir une biographie qui démontre clairement l'expérience indiquée dans sa réponse.</p> <p>Le soumissionnaire doit décrire deux campagnes publicitaires multimédias nationales pour démontrer que la ressource proposée a acquis de l'expérience en tant que gestionnaire des services de production responsable de tous les aspects de ces services dans le cadre de campagnes.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir, au minimum, les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le rôle et les responsabilités de la ressource proposée dans la campagne; 2. les services de production exécutés dans le cadre de chaque campagne; 3. la portée de la campagne (nationale, provinciale ou régionale); 4. les produits élaborés; 	10

N°	Critères d'évaluation technique cotés	Max. de points
	<p>5. le nom de l'organisation cliente, ainsi que le nom, le numéro de téléphone, l'adresse postale et l'adresse courriel d'une personne-ressource pouvant confirmer les renseignements fournis;</p> <p>6. une biographie de la ressource proposée, laquelle doit démontrer clairement l'expérience indiquée dans la réponse du soumissionnaire.</p> <p>Méthode de notation</p> <p>Le soumissionnaire qui démontrera clairement l'expérience acquise relativement au critère recevra jusqu'à 10 points, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 points : La ressource proposée a acquis de l'expérience dans la gestion des cinq catégories de services de production dans le cadre de deux campagnes publicitaires multimédias nationales. • 7 points : La ressource proposée a acquis de l'expérience dans la gestion des cinq catégories de services de production dans le cadre d'une seule campagne publicitaire multimédia nationale ou de l'expérience dans la gestion de quatre de ces catégories dans le cadre de deux campagnes publicitaires multimédias nationales. • 3 points : La ressource proposée a acquis de l'expérience dans la gestion de moins de quatre catégories de services de production dans le cadre d'une campagne publicitaire multimédia nationale ou plus. • 0 point : La ressource proposée n'a acquis aucune expérience dans la gestion d'au moins trois catégories de services de production au cours d'une campagne publicitaire multimédia nationale. 	
C5.4	<p>Ressource de remplacement</p> <p>Le soumissionnaire doit désigner une ressource qui remplacera le gestionnaire de compte proposé si ce dernier ne peut plus s'acquitter de ses responsabilités.</p> <p>La ressource de remplacement doit répondre aux mêmes exigences, soit celles énoncées au critère C5.1.</p> <p>Exigence relative à la présentation</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir une biographie détaillée de la ressource de remplacement proposée qui démontre clairement que cette ressource possède les compétences du poste.</p> <p>Méthode de notation</p> <p>Le soumissionnaire qui démontrera clairement l'expérience acquise relativement au critère recevra jusqu'à 10 points, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 points : Cinq ans ou plus d'expérience en tant que gestionnaire d'un important compte de publicité. 	10

N°	Critères d'évaluation technique cotés	Max. de points
	<ul style="list-style-type: none">• 7 points : Au moins trois ans, mais moins de cinq ans d'expérience en tant que gestionnaire d'un important compte de publicité.• 3 points : Au moins deux ans, mais moins de trois ans d'expérience en tant que gestionnaire d'un important compte de publicité.• 0 point : Aucune expérience en tant que gestionnaire d'un important compte de publicité n'est démontrée.	
Nombre maximum de points possibles = 190 points		
Note de passage minimale générale de 70 % = 133 points		

Section C : Exposé des capacités

L'exposé des capacités comprend les trois parties suivantes :

Partie 1 : Présentée par le dirigeant ou le gestionnaire de comptes de l'organisation du soumissionnaire qui sera responsable du compte d'Élections Canada, la première partie doit décrire brièvement l'histoire, la structure de propriété et la culture de l'organisation du soumissionnaire. (Maximum de 5 minutes.)

Partie 2 : Dans la deuxième partie, le même dirigeant ou gestionnaire de comptes de l'organisation doit traiter des sujets de discussion indiqués dans le préavis concernant l'exposé des capacités envoyé par l'autorité contractante conformément au paragraphe 4.4.5(a) de la partie 4 de la DP. Cette partie doit se terminer par la présentation des ressources proposées aux critères C5.1, C5.2 et C5.3. (Maximum de 25 minutes.)

Partie 3 : La troisième partie est présentée par les ressources proposées aux critères C5.1, C5.2 et C5.3. Chacune de ces personnes doit décrire son rôle et ses responsabilités dans la tenue de la CIE n° 1. De plus, elle doit traiter des sujets de discussion indiqués dans le préavis concernant l'exposé des capacités envoyé par l'autorité contractante conformément au paragraphe 4.4.5(a) de la partie 4 de la DP. (Maximum de 45 minutes.)

L'exposé des capacités sera évalué selon les critères suivants :

N°	Titre	Points possibles
EC1	Compréhension générale, par le soumissionnaire, de la complexité des exigences indiquées dans l'énoncé des travaux	25
EC2	Méthode de création du soumissionnaire	20
EC3	Compréhension des membres de l'équipe de gestion quant à leurs rôles et responsabilités	15
EC4	Méthode de gestion du soumissionnaire	15
EC5	Processus de production du soumissionnaire	15
EC6	Capacité de l'équipe de présentation à communiquer efficacement	5
EC7	Capacité de l'équipe de présentation à fournir des renseignements complets et cohérents	5
Total		100
Note de passage minimale de 70 %		

Méthode de notation

La méthode ci-dessous sera utilisée pour accorder les points à chaque critère :

Cote	Description	Points attribués
Très bien	Une cote « Très bien » est accordée lorsque l'exposé de l'équipe de gestion démontre clairement que les exigences associées au critère sont respectées, que l'information fournie est manifestement liée aux exigences indiquées dans l'EDT et que le soumissionnaire a d'excellentes chances de mettre en œuvre une CIE n° 1 réussie.	100 %
Bien	Une cote « Bien » est accordée lorsque l'exposé de l'équipe de gestion démontre que les exigences associées au critère sont respectées, que l'information fournie est liée aux exigences indiquées dans l'EDT et/ou que le soumissionnaire a des chances de mettre en œuvre une CIE n° 1 réussie.	75 %
Passable	Une cote « Passable » est accordée lorsque l'exposé de l'équipe de gestion démontre partiellement que les exigences associées au critère sont respectées, que l'information fournie est peu liée aux exigences indiquées dans l'EDT et que le soumissionnaire a de minces chances de mettre en œuvre une CIE n° 1 réussie.	50 %

Médiocre	Une cote « Médiocre » est accordée lorsque l'exposé de l'équipe de gestion ne démontre pas que les exigences associées au critère sont respectées et/ou l'information fournie n'est pas liée aux exigences indiquées dans l'EDT; le soumissionnaire n'a aucune chance de mettre en œuvre une CIE n° 1 réussie.	0 %
-----------------	--	------------